

Sous-section 5.—L'électorat fédéral

En deux mots, il faut, pour avoir droit de vote, être sujet britannique âgé de 21 ans révolus et avoir résidé ordinairement au Canada pendant au moins un an et dans le district d'enregistrement pendant au moins trois mois. Un article par le colonel J. T. C. Thompson, commissaire du Cens électoral du Dominion, a paru dans l'Annuaire de 1937 aux pages 91-93.

9.—Électeurs inscrits et suffrages exprimés aux élections générales de 1926, 1930, 1935 et 1940

NOTA.—La statistique correspondante des élections générales de 1911, 1917, 1921 et 1925 paraît à la p. 84 de l'Annuaire de 1926.

Province	Électeurs inscrits				Suffrages exprimés			
	1926	1930	1935	1940	1926	1930	1935	1940
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ile du Pr.-Edouard	46,208	46,985	53,284	55,341	55,569 ¹	59,569 ¹	61,641 ¹	62,943 ¹
Nouv.-Écosse.....	273,712	275,762	304,313	335,990	229,846 ²	268,727 ²	275,523 ²	283,335 ²
Nouv.-Brunswick..	210,028	207,006	229,266	251,986	162,773 ³	186,277 ³	177,485	174,734
Québec.....	1,133,633	1,351,585 ⁴	1,576,458	1,799,942	809,295	1,029,480 ⁴	1,162,862	1,189,389
Ontario.....	1,847,512	1,894,624	2,174,188	2,340,344	1,226,267 ⁵	1,364,960 ⁵	1,608,244	1,625,435
Manitoba.....	257,244 ⁴	328,089	377,733	425,066	198,028 ⁴	235,192	284,589	320,860
Saskatchewan.....	353,471	410,400	451,386	481,931	246,460	331,652	347,536	373,377
Alberta.....	279,463	304,475 ⁴	368,956	423,609	157,993	201,635 ⁴	241,107	272,420
Col. Britannique..	262,262	333,326	382,117	472,584	185,345	243,631	292,423	368,104
Yukon.....	1,848	1,719	1,805	2,097	1,482	1,408	1,265	1,741
Totaux.....	4,665,381⁴	5,153,971⁶	5,919,506	6,588,890	3,273,062⁴	3,922,481⁶	4,452,675	4,672,338

¹ Dans la division de Queens (I.P.-E.) le scrutin est binominal; en 1940, 24,399 électeurs ont donné 39,196 votes. ² Dans la division de Halifax (N.-E.) le scrutin est binominal; en 1940, 68,422 électeurs ont donné 88,927 votes.

³ Dans la division de Saint John-Albert (N.-B.) le scrutin est binominal; en 1930, 37,067 électeurs ont donné 50,121 votes. ⁴ Sans compter une division où le candidat a été élu par acclamation.

⁵ Dans la division d'Ottawa (Ont.) le scrutin est binominal; en 1930, 61,535 électeurs ont donné 97,369 votes. ⁶ Sans compter deux divisions où les candidats ont été élus par acclamation.

Section 2.—Gouvernements provinciaux

Dans chacune des provinces, le Roi est représenté par un lieutenant-gouverneur, nommé par le Gouverneur Général en Conseil; il gouverne avec les avis et l'aide de son Ministère ou conseil exécutif, lequel est responsable devant la législature et démissionne lorsqu'il cesse de jouir de sa confiance. A l'exception du Québec, qui possède un Conseil Législatif et une Assemblée Législative, les provinces n'ont qu'une seule Chambre, c'est-à-dire une Assemblée Législative élue par le peuple. Pour les détails du fonctionnement des gouvernements provinciaux, le lecteur est renvoyé à l'Annuaire de 1922-23, pp. 108-123.